



EXTRAIT du REGISTRE
des DECISIONS du Président du CCAS

C.C.A.S. Le Président du CCAS de la Commune de GAILLARD

De

GAILLARD

**Code Postal :
74240**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

VU l'article R123-21 du Code de l'action sociale et des familles

VU la délibération 2023-51, article 1-2 du CCAS portant délégation de pouvoir du Conseil d'administration au Président et à la Vice – Présidente du CCAS

N° 2024.20

DECIDE

Objet :

**AUTORISATION
COMMANDE
-
REPAS DES AINES**

De passer commande auprès de la société EVE.REST pour la livraison des repas dans le cadre du Repas des Aînés 2024, pour un montant de 14 622.30 € TTC.

Fait à Gaillard, le 17 octobre 2024

Le Président,

Antoine BLOUIN



Délibération devenue exécutoire compte tenu :
de sa réception en Sous-Préfecture le :
de sa mise en ligne le :

18/10/2024
29/10/2024